



LE PAYS HORLOGER

# PETR DU PAYS HORLOGER

- ZA du Bas de la Chaux - 16 Rue des Dolines -  
BP 13100  
25503 Morteau Cedex

---

## COMITÉ DU PETR

**Réunion du jeudi 02 février 2017 à Morteau**

### **- Compte-rendu -**

Présents :

- Mesdames Annie Genevard, Maryse Mainier, Dominique Mollier, Catherine Rognon.
- Messieurs Jean-Marie Binétruy, Jean-Pierre Frigo, Patrick Laithier, Régis Ligier, Roland Martin, Anthony Mérique, Denis Nappez, Serge Orny, Gilles Robert, Bruno Todeschini, Pierre Vuillemin.

Absents excusés :

- Madame Nathalie Pepe-Aubry,
- Messieurs Olivier Billey, Serge Cagnon, Samuel Houser, Laurent Laresche, Denis Leroux, Charles Schelle, Jean-Jacques Venditti, Pierre-Jean Wycart.

M Jean-Pierre Frigo a été élu secrétaire.

Monsieur Samuel Houser donne procuration à Monsieur Anthony Mérique.

Madame Nathalie Pepe-Aubry donne procuration à Madame Catherine Rognon.

Observateurs :

- Madame Carette
- Monsieur Nancy.

---

Madame la Présidente ouvre la séance et soumet au vote de compte-rendu de la séance précédente.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente (1<sup>er</sup> décembre 2016).

***Approbation à l'unanimité.***

## ➤ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

*Cf. document distribué en séance.*

Les dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 imposent aux établissements publics comprenant une commune de plus de 3500 habitants une délibération spécifique relative au rapport présenté. Le rapport comprend les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les éléments concernant la dette.

### 1. CHARGES A CARACTERE GENERAL ET CHARGES DE PERSONNEL

#### 1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL EN LEGERE BAISSSE

Quelques ajustements d'une ligne à l'autre liés à l'augmentation de certaines charges (assurances). Les charges de loyers sont réduites suite à une consommation moindre de consommables en 2016 avec une prévision stable en 2017.

Charges financières : ligne de trésorerie en cas de besoin.

A noter l'adhésion à l'ADAT dès qu'un statut pour les syndicats de SCOT et/ou les PETR aura été défini.

#### 1.2. CHARGES DE PERSONNEL STABLES

3 agents titulaires :

- 1 attaché principal à 100 %
- 1 attaché en détachement
- 1 adjoint administratif à 80 %

3 agents contractuels sur grade d'attaché et un 4ème en cours de recrutement sur la question des milieux naturels.

1 contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Accueil d'un stagiaire pour réaliser une étude sur les formes urbaines.

Recherche du maintien de la masse salariale à travers le recours à des emplois aidés et en optimisant les missions de chaque agent au regard des recettes que nous pouvons espérer de la Région ou d'Interreg. Cela soulève la question du suivi du PCET en 2017.

La mise en place des nouvelles grilles entraine quelques ajustements dans les rémunérations.

Avantage social aux agents : en application de l'article 71 de la loi 2007-209 du 19 février 2007 relatif à la fonction publique territoriale, les collectivités sont tenues d'accorder un avantage social à leurs agents, il s'agit ici de la cotisation au CNAS.

### 2. ACTIONS ET PROJETS INSCRITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 2.1. ACTIONS HABITUELLES ET POURSUITE D'ACTIONS DEJA LANCEES

Les actions habituelles sont :

- Maintenance des sites internet : institutionnel et touristique
- Adhésion au Pôle de compétitivité des Microtechniques (période 2014-2018)
- Adhésion au CAUE (à noter le doublement du montant de la cotisation en 2017 à 1 400 €), à la fédération des SCOT et à l'AUDAB

- Expert pour le suivi du Doubs Franco-Suisse : cette mission sera questionnée après le recrutement du chargé de mission milieux naturels.
- Chemins de la contrebande : maintenance du projet, poursuite de la promotion du produit

Nous proposons d'abandonner le renouvellement du stock de fiches touristiques car la demande devient dérisoire.

Les actions déjà lancées sont :

- Accompagnement à la rédaction de la Charte PNR (Marché cabinet Inddigo) : 2017 sera consacrée à la rédaction de la charte.
- Covoiturage Arc Jurassien – Phase 3 : amélioration du réseau de parking, recherche d'une solution de pérennisation à travers un nouveau modèle économique
- Office de destination : accompagnement juridique en vue de la rédaction des statuts et du transfert des contrats de travail
- Plan d'approvisionnement territorial (PAT) : Action PCET portée par les CoFor dont le but est d'optimiser la gestion du bois énergie sur le territoire.

## 2.2. NOUVELLES ACTIONS

Préfiguration PNR :

- Communication : Opération de communication à lancer réellement cette année après l'étude stratégique réalisée en 2016.
- Evaluation environnementale : processus rendu obligatoire dans une démarche PNR depuis 2015.
- Sensibilisation / Pédagogie : Cycle de formation des élus et des acteurs à des thématiques sensibles, congrès des Parc, voyage d'étude

Environnement :

- CPO associations naturalistes : valorisation du diagnostic réalisé

Tourisme :

- Schémas des activités de pleine nature : ces activités constituent le socle de notre proposition pour la clientèle touristique, nous sommes lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt du Commissariat de Massif.
- Adhésion FFC : Proposition d'élargir la convention FFC jusqu'ici limitée au Val de Morteau au Pays Horloger dans son ensemble afin de labelliser l'entier des itinéraires VTT : 900 €.
- Office de tourisme : intégration de la participation de la collectivité

Urbanisme :

- Programme « entrées de bourgs » : réalisation d'analyses sur les entrées de bourgs du Pays Horloger, opération réalisée en partenariat avec le CAUE et l'AUDAB.

Economie :

- Demande d'aide en investissement de la plateforme de prototypage : dernière aide accordée en 2008 pour l'impression 3D, il s'agit cette fois d'outil de découpe pour la machine laser. Cf. courrier de demande en annexe.

## 3. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 3.1. EQUIPEMENT DU PAYS HORLOGER

- Câblage des bureaux, passage à la fibre optique, investissement dans un nouvel ordinateur à même de gérer le SIG et du dessin.

### 3.2. ACTIONS ET PROJETS INSCRITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

- Schéma de cohérence territoriale : dépense selon la convention avec l'AUDAB
- Mode d'occupation des sols
- Etude complémentaire chambre d'agriculture pour analyser la consommation d'espace agricole.

### 4. ACTIONS SANS IMPACT BUDGETAIRE

Certaines actions demandent du temps de travail des agents sans engendrer de besoins de financement complémentaire.

#### 4.1. GOUVERNANCE DU PROJET DE PNR

Il apparaît des limites à l'organisation actuelle du Pays Horloger au regard des enjeux de la démarche PNR. Le projet ne recoupe pas les limites du Pays Horloger ce qui limite la participation des communes hors Pays à la gouvernance du Projet.

Par ailleurs, seuls les EPCI siègent au Pays Horloger, la constitution d'un syndicat adapté à la démarche PNR permettra de solliciter l'adhésion des communes mais aussi celles des collectivités appelées à devenir demain membres du syndicat de gestion du PNR que sont la région et le département. Elles ont accepté de contribuer au financement de la démarche par le biais de conventions spécifiques.

Au-delà du fait que cette évolution est souhaitée par la fédération nationale des PNR, cela devrait permettre de faciliter la gestion du projet et de le conforter.

#### 4.2. RENOUVELLEMENT DE LA CONTRACTUALISATION AVEC LA REGION

Le CADD s'achève en fin d'année. Une nouvelle contractualisation va démarrer.

#### 4.3. ANIMATION DU CONTRAT DE RURALITE

Mise en place de l'avenant financier à travers la constitution de fiches projets pour l'ensemble des projets démarrant en 2017 inscrits au contrat de ruralité.

#### 4.4. PROGRAMMES DE RECHERCHE

Des programmes de recherche financés par Interreg ont pour territoire test le Pays Horloger, il s'agit de :

- REQUEST : porté par l'AUDAB, requalification d'un quartier à Maîche
- ARC-AD : documents d'urbanisme transfrontaliers à Morteau
- ASTUS : coûts de l'urbanisation et optimisation des mobilités

En conclusion, nous proposons la même participation statutaire dans son montant global. Il s'y ajoutera à partir de cette année la subvention aux offices de tourisme. Les chiffres présentés tiennent compte des avances versées en début d'année aux offices de tourisme.

Mme la Présidente rappelle l'état des discussions dans le cadre de la création de l'office de tourisme de destination. Les offices ont décliné la proposition de mise à disposition d'un agent du

Pays Horloger et préfèrent mettre en avant l'un de leurs propres salariés qui pourrait avoir ce profil. Ce salarié bénéficierait d'une revalorisation progressive de sa rémunération selon son adaptation à ses nouvelles fonctions.

Il est par ailleurs convenu, par souci d'harmonisation, que l'ensemble des salariés soient revalorisés à l'échelon 2.2 sur l'échelle de classification des salariés des Offices de Tourisme (Gestion d'une mission limitée). Soit l'évolution du coût de la masse salariale suivante : une évolution à la hausse de 9,8% représentant un montant de 16 617 € sur des charges de personnel globales en 2015 de 168 870 €.

L'orientation retenue à l'issue des discussions est une participation fixe par habitant à l'échelle du Pays Horloger de quatre euros et cinquante centimes. Les recettes issues de la collecte de la Taxe de séjour restent perçues par chaque Communauté de Communes, qui reverse ensuite à l'Office une dotation représentant 50% des recettes de cette taxe.

Mme Mainier confirme que les offices ont bien accepté les orientations prises par les communautés de communes. Elle informe le comité que l'assemblée générale de création de l'office de destination est maintenant prévue le 25 mars à 9h au Russey.

M Robert souhaite que soient développés des arguments sur certaines opérations les plus coûteuses et sur les montants engagés. Les montants pour des études ne sont pas toujours compris par la population.

Mme la Présidente considère qu'il est en effet intéressant de montrer l'utilité de documents comme le SCOT ou la Charte de PNR qui permettent de réfléchir à l'avenir du territoire et de se projeter.

**Les membres du comité approuvent ces orientations budgétaires en vue de l'élaboration du budget primitif.**

**Approbation à l'unanimité.**

### ➤ PORTE A CONNAISSANCE POUR LES DOCUMENTS D'URBANISME

Mme la Présidente présente ce document qui reprend les informations dont le Pays Horloger dispose dans le cadre du projet de PNR, et jugées utiles comme aide à l'élaboration des documents d'urbanisme. Il s'appuie sur la synthèse du diagnostic PNR, ses enjeux et leurs déclinaisons.

Ce document est à destination des communes du périmètre du projet de PNR au commencement de l'élaboration de PLU/PLUI et peut servir à l'appui des projets urbains si besoin.

**Le comité syndical :**

- **Approuve ce document**
- **Valide le principe de diffusion pour prise en compte par toutes les communes qui élaborent ou révisent leurs documents d'urbanisme**

**Approbation à l'unanimité**

### ➤ DIVERS

#### • **Adoption des nouveaux statuts**

Les statuts adoptés lors du comité de novembre ont maintenant été validés par toutes les communautés de communes. Nous attendons maintenant l'arrêté du préfet prenant en compte ces modifications qui sera pris dès que toutes les délibérations auront été transmises.

Pour mémoire ces statuts prennent en compte la modification de périmètre du PETR induite par la loi NOTRe et ajoutent la coordination de l'office de tourisme à ses compétences.

| Communauté de communes | Statuts    | Délégués   |
|------------------------|------------|------------|
| CCPM                   | 19/01/2017 | 19/01/2017 |
| CCPR                   | 18/01/2017 | -          |
| CCVM                   | 12/12/2016 | A fixer    |

- **Transfert de compétence sur les documents d'urbanisme**

M Binétruy informe le comité que la CCVM ne souhaite pas prendre la compétence PLUI.

MM Ligier et Robert indiquent que leurs communautés de communes respectives ne souhaitent pas la prendre non plus.

- **Contrat de ruralité 2017 - 2020**

Le contrat cadre a été signé le 2 janvier dernier, il reste maintenant à élaborer le volet financier. Nous avons transmis à chaque commune / intercommunalité concernée une fiche projet à compléter en vue de la préparation de l'avenant financier 2017.

L'enveloppe départementale s'élève à 1,392 millions d'euros en 2017. Il n'y a pas de taux arrêtés à ce jour pour le financement des projets mais l'hypothèse de travail est un taux proche de la DETR ou du FSIL c'est-à-dire une intervention à hauteur de 30 à 35 %.

- **SCOT**

Des ateliers territoriaux pour informer les élus du territoire de la démarches sont organisés dans les communautés de communes :

- CCPR : 15 février 20h à Bonnetage
- CCPM : 8 mars 20h à Maîche
- CCVM : 23 mars 20h à Morteau

- **Bilan technique des agents**

Le bilan 2016 des agents financés au titre du projet de PNR par la région sont présentés au comité. Mme la Présidente remercie les agents du Pays Horloger pour leur travail et leur engagement.

- **Note « éléments de langage » par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux**

Cette note proposée par la FNPNR est distribuée afin de vous aider à présenter ce qu'est un PNR avec des arguments simples et des chiffres clés.

- **Cycle de conférences « L'horlogerie, fille du temps »**

Prochaines conférences :

- le 9 février à Charquemont : « **L'horlogerie dans la région de Maîche et Charquemont** » - Laurent Poupard, chercheur à l'inventaire du patrimoine
- le 23 février à Villers-le-Lac : « **Hyppolite Parrenin, acteur de la révolution industrielle dans le Val de Morteau : de la fenêtre à l'usine** » - Jean-Claude Vuez

- **Inventaire du patrimoine**

Les 125 dossiers d'inventaire de Villers-le-Lac ont été publiés : <http://patrimoine.bourgognefranche-comte.fr/>

Les prochaines communes seront Morteau et Les Gras.

- **ADAPEI**

Mme la Présidente évoque un appel à fonds de l'ADAPEI pour la construction de logements qui a été envoyé aux communes.

Une demande d'éléments budgétaires devra être faite avant qu'une suite soit donnée.

---

*La prochaine séance aura lieu jeudi 02 mars 2017 à 19h00 à la mairie du Russey*

---

La Présidente  
Annie Genevard

